



# DEBAT/RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (DOB/ROB)

[www.larmor-plage.bzh](http://www.larmor-plage.bzh)

28 février 2024

Le débat d'orientations budgétaires a vocation à éclairer le vote des élus et permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des proportions qui figureront dans le budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel.

Le DOB est obligatoire dans les communes, EPCI et syndicats de 3 500 habitants et plus. Il doit avoir lieu dans les 10 semaines avant l'examen du budget par l'assemblée délibérante (article L.5217-10-4 du CGCT).

# Contexte général

## CONTEXTE – MACRO ECONOMIQUE (source : INSEE point conjoncture oct 23 et projections Banque de France de dec. 24)

- TAUX DE CROISSANCE DU PIB: **+0,9% ou 0,8% selon les sources en 2023** contre + 2,6% en 2022

*La pandémie de Covid-19, puis la guerre en Ukraine ont mis à l'épreuve les conditions de production dans le monde, affectant nombre de chaînes de valeur industrielle. Les tensions sur l'offre ont ainsi atteint en 2021 et 2022 des niveaux souvent inédits. Ces tensions se sont nettement atténuées depuis plusieurs trimestres. Pour autant, certaines persistent, s'agissant particulièrement de celle des cours du pétrole, qui ont nettement grimpé cet été, avant même le nouvel accroissement des tensions géopolitiques au Moyen-Orient depuis le 7 octobre.*

*Les projections macro-économiques des trois prochaines années de la banque de France publié le 19 décembre 2023 prévoient des projections de croissance relativement faibles pour les années à venir (2024 : 0,9 %, 2025 : 1,3 %, 2026 : 1,6 %).*

- TAUX DE CROISSANCE DES PRIX A LA CONSOMMATION (en moyenne annuelle) :  
**+ 3,1 % sur un an en 2023**

*Nota : les coûts de l'alimentation ont augmenté de 5,7 %.*

- DEFICIT PUBLIC : **-4,9 %** du PIB en 2023

Principales mesures ayant des impacts directs pour les finances de la ville de Larmor-Plage :

### *1 - Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité*

*Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée.*

*Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2023 et le mois de novembre 2022 (pour application en 2024).*

*La revalorisation des bases des impôts est estimée à **3,9 %***

**→ La commune de Larmor-Plage peut s'attendre à une augmentation des recettes fiscales du seul fait de la revalorisation des bases actées par l'Etat.**

# OI de finances pour 2024

Principales mesures ayant des impacts directs pour la ville de Larmor-Plage :

## 2 – Un maintien des dotations de l'Etat annoncé dans la Loi de Finances

*La loi de finances 2024 annonce la prise en charge de l'écrêtement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) et par ailleurs, un maintien des dotations autres que la DGF.*

*Toutefois, compte tenu de l'évolution des indicateurs pris en compte et notamment la pondération du potentiel fiscal par habitant et vu que le nombre d'habitants est stable pour la commune de Larmor-Plage (selon INSEE) :*

**→ La commune de Larmor-Plage peut s'attendre à une légère diminution des dotations de l'Etat.**

## Hausse du prix de l'électricité et des énergies

La commune de Larmor-Plage a contractualisé en commande groupée avec Morbihan Energies avec des tarifs au kWh bloqués jusqu'au 31 décembre 2023.

C'est pourquoi, jusqu'à présent la commune de Larmor-Plage n'a pas été notablement impactée par les hausses importantes observées, notamment sur le prix de l'électricité.

Les investissements réalisés depuis plusieurs années, plus particulièrement le passage en 100% led de l'éclairage public, ont permis en 2023 de diminuer de 50% la consommation électrique liée passant ainsi de 798 000 kWh à 340 000 kWh.

- ➔ *Pour autant la hausse importante des tarifs d'énergies, applicable en 2024, aura un impact significatif sur le budget de l'exercice.*
- ➔ *En effet, malgré les investissements réalisés et la baisse de consommation liée à l'éclairage public, la ville de Larmor-Plage anticipe une hausse prévisible du coût des énergies estimée à + 130 000 € pour l'électricité et à +68 000 € pour la consommation de gaz.*

Envoyé en préfecture le 04/03/2024  
Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 056-215601071-20240304-DEL04B\_28\_02\_24-DE

DOB 2024 - rétrospective 2023

# Rétrospective 2023



## CONTEXTE 2023

- **L'année 2023 aura été marquée** par la poursuite de la guerre en Ukraine et le sanglant conflit au Proche-Orient. De nombreuses catastrophes naturelles ont aussi frappé le monde en 2023 : tremblements de terre en Turquie, en Syrie et au Maroc, nombreuses inondations, ouragans et tempêtes à plusieurs endroits de la planète.
- Concernant notre territoire, **les tempêtes Céline et Ciarhan** ont frappé le littoral à l'automne 2023, occasionnant de nombreux dégâts matériels.
- « **L'atonie de l'activité économique en France en 2023** », confirmée par les économistes (remontée du chômage, reflux de l'inflation, dégradation de la confiance des ménages...) se ressent à l'échelle de notre commune (commerces de proximité touchés par une régression du pouvoir d'achat et une moindre consommation de la clientèle) et également au niveau de la municipalité (difficultés à l'embauche ; multiplication des arrêts de travail).
- S'agissant de la vie locale, **l'année 2023 aura été marquée par une saison estivale riche en animations** (guinguettes saisonnières, concerts Kasino...), malgré une météo capricieuse et clairement maussade en juillet et août.
- **L'année 2023 a vu la concrétisation de nombreux projets portés par la municipalité** : l'approbation du Plan Local d'urbanisme, l'achèvement du nouveau bâtiment éco responsable des services techniques, le lancement des travaux du nouvel itinéraire cyclable Larmor-Ploemeur ...
- **L'année 2023 s'est achevée par une grande nouvelle** : la confirmation par l'ARS de la construction du futur EHPA Kerhoas !

# RESULTATS 2023 – VILLE

	DEPENSES 2023	RECETTES 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 521 603€</b>	<b>13 317 872€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>7 643 809€</b>	<b>4 708 294€</b>

Résultat 2023  
=  
Capacité  
d'autofinancement 2023  
2 796 269€

## RESULTATS 2023 – VILLE – Restes à réaliser (RAR)

Les restes à réaliser (RAR) : Ce sont les dépenses ou recettes engagées non mandatées au 31 décembre (N-1)  
L'évaluation des RAR tant en dépenses qu'en recettes permet d'avoir un résultat global sincère

RAR DEPENSES	RAR RECETTES
3 579 135,60 €	1 247 740 €

## RESULTATS 2023 – VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Dépenses réalisées exercice 2023	10 521 603,20
	Recettes réalisées exercice 2022	13 317 872,52
a	Résultat budgétaire de l'exercice 2023	<b>2 796 269,32</b>
b	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2022	
c = a+b	Capacité d'autofinancement 2023	<b>2 796 269,32</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Dépenses réalisées exercice 2023	7 643 809,32
	Recettes réalisées exercice 2023	4 708 294,77
d	Résultat budgétaire de l'exercice 2023	-2 935 514,55
e	Résultat antérieur reporté 2022 (R001 au BP 2022)	3 825 703,30
f = d+e	Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	<b>890 188,75</b>
g	Restes à Réaliser en dépenses 2023	3 579 135,60
h	Restes à Réaliser en recettes 2023	1 247 740,00
i = f -(g+h)	déficit fin 2023 pour 2024	<b>-1 441 206,85</b>

La capacité d'autofinancement (CAF) 2023 est de **2 796 269,32 €**

- *La capacité d'autofinancement reste confortable,*
- *La commune n'a pas contracté de nouvel emprunt pour financer ses investissements en 2023. Toutefois, il est à rappeler qu'un emprunt de 5 millions a été contractualisé par anticipation en 2022 afin de bénéficier d'un taux d'intérêt bas (1,81%).*

# LE FONCTIONNEMENT 2023

## DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement au CA 2023 sont d'environ 9 790 000€ sur les 10 373 560€ prévus au BP 2023.

Elles sont en évolution de **+ 5,8 %** par rapport au CA 2022 (9 254 724€). Cette hausse est principalement due et ce, conformément aux prévisions du BP 23 aux facteurs suivants :

- L'inflation et la hausse des prix de l'énergie (sauf électricité jusqu'au 31/12/23),
- L'augmentation de la masse salariale d'environ 6% (en deçà de la prévision budgétaire qui était de 6,9%). Il est à rappeler que la ville a organisé le recensement de la population en 2023 avec le concours de 18 agents recenseurs et un renfort RH à l'accueil de la mairie durant cette période,
- Le passage obligatoire à la comptabilité M57 à compter du 01/01/2024, le coût de ce changement de nomenclature comptable imposé par l'Etat est d'environ 20 000 €,
- La création de 4 places supplémentaires au multi-accueil à compter de septembre 2023,
- La création d'un service Culture et Patrimoine,
- Les intérêts d'emprunt qui ont augmenté d'environ 40 000 € du fait de la contractualisation du nouvel emprunt de 5 millions d'euros en 2022,

# LE FONCTIONNEMENT 2023

## RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement au CA 2023 sont de 13 308 802€ sur les 13 221 682€ prévus au BP 2023.

Elles sont en évolution de **+ 3,1 %** par rapport au CA 2022 et nous rappelons qu'elles sont en augmentation de **+ 19,3 %** par rapport au CA 2021 (11 157 000€).

La hausse de recettes de cette année 2023 est conforme aux prévisions réalisées dans le cadre de l'élaboration du BP 2023 :

- *Revalorisation des bases fiscales de 7% en 2023 mais attention baisse de 182 000€ soit 19% des droits de mutation par rapport à 2022.*
- *Augmentation d'environ 70 000€ des produits des services, principalement liée la hausse de fréquentation de l'accueil de loisirs (ALSH) et de la restauration scolaire soit + 35 000€ et du fait de l'extension de 14 places du multi accueil (+16 000€).*
- *Augmentation des remboursements d'assurance et indemnités journalières notamment liés aux arrêts maladies du personnel pour 64 000€,*
- *Quasi-stabilité des dotations de l'Etat (DGF, DNP, DRS)*

### RECETTES :

- **CASINO:** Après la forte reprise de l'activité en 2022, il est constaté une nouvelle augmentation des produits bruts des jeux + cercle en ligne en 2023 de + 3,75 %

Recettes 2023 des produits bruts des jeux + cercle en ligne : **1 776 741€**

Pour mémoire, les recettes des produits bruts des jeux + cercle en ligne:

- *Recette 2022 : 1 712 532€ (+110% par rapport à 2021)*
- *Recette 2021 : 817 000 €*
- *Recette 2020 : 1 014 700 €*
- *Recette 2019 : 1 519 885 €*



# Les orientations 2024

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 056-215601071-20240304-DEL04B\_28\_02\_24-DE

DOB –

# DOB – Orientations 2024

18

# FONCTIONNEMENT

## ORIENTATIONS PRINCIPALES :

- Augmentation du fait de l'inflation (estimée à 3,7 % selon la Banque de France-déc 23) et de la hausse des énergies (+68 000€ pour le gaz et +130 000€ pour l'électricité),
- Augmentation de la masse salariale estimée entre 5,6% et 5,9 % par rapport aux prévisions du BP23 (voir diapo suivante),
- Plusieurs études vont être lancées cette année pour environ 130 000€, dont la réactualisation du plan communal de sauvegarde (PCS) et celle requise pour la mise à jour des numérotations rues et voies au titre des obligations légales. Par ailleurs, la municipalité doit lancer une modification simplifiée du PLU dont l'accompagnement technique sera confié à Lorient Agglo.

## LE FONCTIONNEMENT - DEPENSES (2/5)

20

### ORIENTATIONS PRINCIPALES : masse salariale

La municipalité a inscrit la ville dans une politique d'investissement ambitieuse en lien avec le projet politique de territoire. Cette ambition implique des moyens humains indispensables pour mener à bien les projets définis dans le calendrier fixé.

En 2023, la municipalité a souhaité engager la révision du régime indemnitaire des agents, avec une revalorisation significative, approuvée à l'unanimité au conseil municipal du 06 décembre 23 pour une application dès le 1er janvier 24. Ce nouveau régime indemnitaire pour les agents de la ville et du CCAS (impact sur BP du CCAS) représente une enveloppe annuelle de 240 000€ sur le budget principal de la commune.

Autre revalorisation des rémunérations : le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 prévoit, de manière réglementaire, l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024.

## ORIENTATIONS PRINCIPALES : DEPENSES – Masse salariale

Autres éléments impactant la masse salariale 2024 :

- Aboutissement de deux recrutements souhaités depuis 23 : l'arrivée d'un coordinateur jeunesse (en janvier 24) et celle d'un agent en commande publique/comptabilité (création de poste - arrivée prévue en mars 24),
- Poursuite d'un contrat d'apprentissage (contractualisation en septembre 23) avec la volonté de poursuivre cet engagement,
- Réintégration de deux agents qui s'étaient placés en disponibilité pour convenances personnelles,
- Remplacements induits par des départs en retraite, disponibilité, mutation, arrêts maladie afin de renforcer et soutenir les équipes et garantir un niveau de service constant et de qualité.

➔ Augmentation de la masse salariale estimée entre 5,6% et 5,9% par rapport au DD 2023 en y intégrant en plus des orientations ci-dessus présentées, l'augmentation liée coût de Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

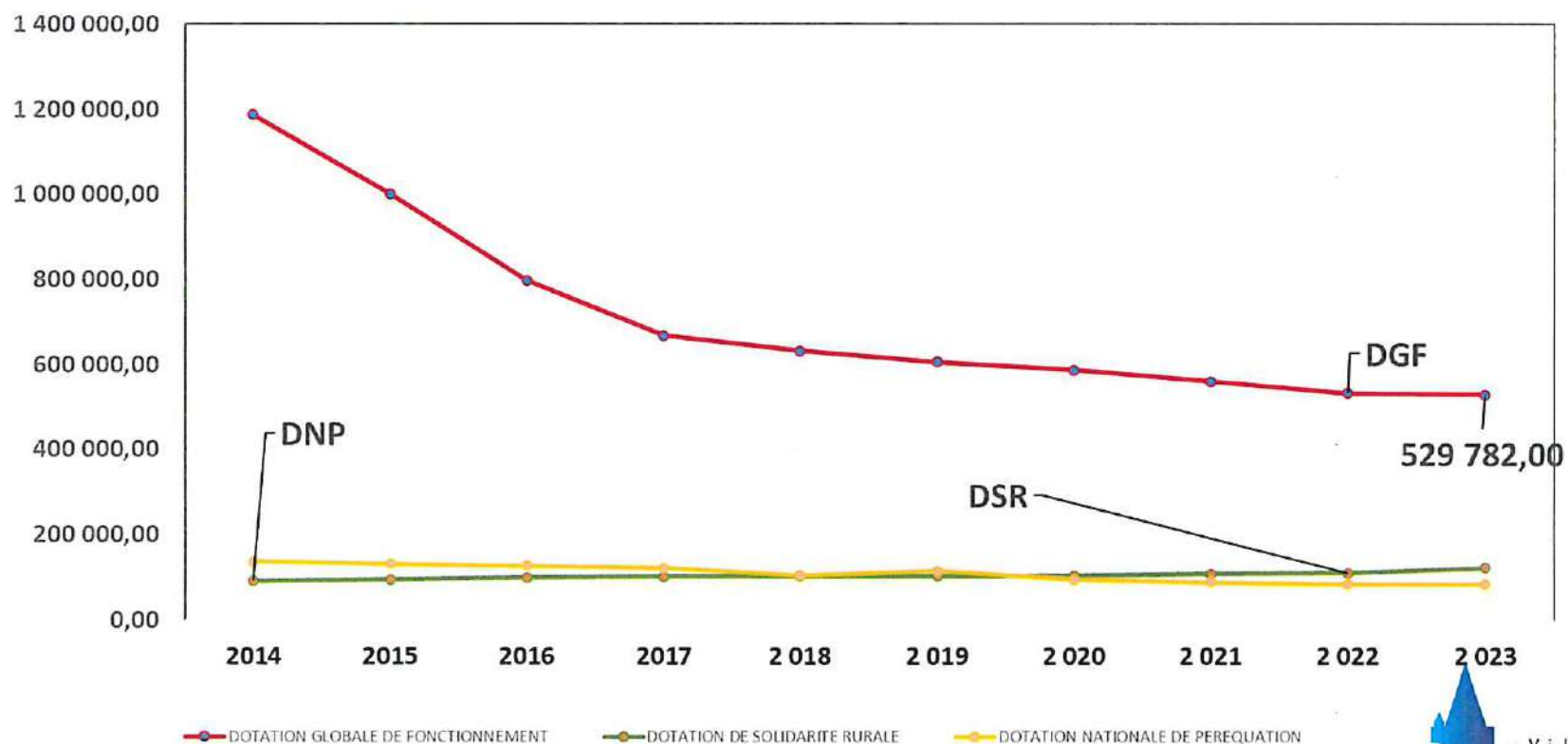
## LE FONCTIONNEMENT – RECETTES (4/5)

### ORIENTATIONS PRINCIPALES :

- Légère baisse des dotations globales de l'Etat à prévoir compte tenu de la modification des indicateurs financiers et notamment l'impact du potentiel fiscal par habitant pour la ville de Larmor-Plage et ce, malgré une stabilité de la population totale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 24 (8522 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 24 tout comme au 1<sup>er</sup> janvier 23)
- Augmentation des recettes liées aux impôts compte tenu de la revalorisation des bases de 3,9% fixée par l'Etat,
- Prévisions de stabilité (CA 23) pour les recettes liées au produit brut des jeux du casino ainsi que pour les droits de mutation.

## ORIENTATIONS PRINCIPALES : RECETTES

Evolution des Dotations



Envoyé en préfecture le 04/03/2024  
 Reçu en préfecture le 04/03/2024  
 Publié le  
 ID : 056-215601071-20240304-DEL04B\_28\_02\_24-DE

Envoyé en préfecture le 04/03/2024  
Reçu en préfecture le 04/03/2024  
Publié le

ID : 056-215601071-20240304-DEL04B\_28\_02\_24-DE

DOB -

## DOB – Orientations 2024

24

# INVESTISSEMENT



Le projet politique de territoire a été présenté lors du conseil municipal du 9 décembre 2021 et est disponible sur le site internet de la commune.

Après les constats et diagnostics, le projet politique de territoire propose sept objectifs stratégiques qui ont pour ambition de répondre à la nécessaire adaptation de la ville, aux nouveaux besoins de la population, au changement des modes de vie qui s'accélère ainsi qu'aux exigences de la sauvegarde de l'environnement.

## L'INVESTISSEMENT (2/13) – le projet politique de territoire

Le projet politique de territoire porte la vision de la municipalité pour le Larmor-Plage de demain.

Il s'agit d'une ambition qui se décline sur toute la mandature et certainement au-delà.

Celui-ci s'appuie sur un plan pluriannuel d'investissement présenté l'an passé et dont la réalisation se poursuit normalement.

Il est important de rappeler que le débat d'orientations budgétaires (DOB) porte uniquement sur les investissements 2024. Par conséquent, les inscriptions budgétaires de l'année à venir s'inscrivent comme des déclinaisons des objectifs du projet politique de territoire pour la seule année 2024.

Il faut savoir que la comptabilité publique M57 impose toujours une inscription budgétaire pour engager les marchés de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux dans un souci de transparence budgétaire.

L'année 2024 sera marquée par une phase de concrétisation des projets portés par la municipalité dans son projet politique de territoire, notamment avec l'avancement des travaux de la pointe et du boulevard de Toulhars, et ceux du parc de l'Océan. Le projet de complexe sportif dans son ensemble et la maison des jeunes et des associations sont en cours de procédure de concours (code de la commande publique) pour le choix des architectes. Les études de maîtrise d'œuvre débuteront par conséquent, en 2024 pour une durée d'environ 10-12 mois.

### Les objectifs du PROJET POLITIQUE DE TERRITOIRE

- Objectif 1 : Préserver la qualité de notre cadre de vie par la tranquillité publique
- Objectif 2 : Maîtriser notre urbanisation dans la cohérence des besoins, la sauvegarde de notre patrimoine et la protection de notre cadre de vie
- Objectif 3 : Engager résolument la commune dans la démarche de la transition écologique et énergétique comme dans celle de la circulation douce
- Objectif 4 : Consolider la cohésion sociale par une nouvelle offre de services notamment à destination des seniors et des personnes en difficulté ou en situation de handicap
- Objectif 5 : Développer et conforter les services pour les familles avec enfants en poursuivant la démarche du projet éducatif de territoire (PEdT)
- Objectif 6 : Développer l'activité commerciale et d'entreprise et soutenir le développement touristique de la ville et son attractivité
- Objectif 7 : Construire une offre culturelle et d'animations identifiant Larmor-Plage et répondant aux attentes citoyennes et touristiques

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES (5/13)

29

ACTIONS/PROJETS	MONTANT (TTC)
<p><b>Objectif 1 : Cadre de vie et tranquillité publique</b>  <i>Dont la vidéoprotection pour environ 245 000€ et mise sous alarme de bâtiments pour 10 000€</i></p>	<p><i>Environ 255 000 € au BP 2024</i></p>
<p><b>Objectif 2 : Maîtriser l'urbanisation - sauvegarde du patrimoine et cadre de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Equipements sportifs</b> (1 940 000€)  <i>Dont le mandat avec Morbihan Habitat pour la construction de la halle sportive, du pôle raquettes et de la salle multi activités pour 1 100 000€ - le renouvellement du stade de football synthétique pour 630 000€ - le city stade près de la maison de l'enfance pour 150 000€ - l'entretien des bâtiments sportif existants et le matériel sportif à renouveler pour 60 000€.</i></li> <li>➤ <b>Voirie</b> (1 030 000€)  <i>dont Le Fons pour 630 000€ - provision pour travaux divers voirie pour 250 000€ - rue de Bougainville pour 90 000€ - les études pour la rue de Kerpape pour 60 000€.</i></li> <li>➤ <b>Bâtiments communaux</b> (750 000€)  <i>dont 250 000 € pour le réaménagement de l'accueil de la mairie et 240 000 € pour l'isolation et le remplacement des huisseries pour le bâtiment mairie – 100 000 € façade de l'espace culturel Les Coureaux – 75 000€ pour le clocher de l'église – salles communales –provision pour chaudières et chauffage – maison de l'Enfance – école et accueil de loisirs du menez – médiathèque</i></li> <li>➤ <b>Aménagement des espaces aux abords du fort de Locqueltas</b> (390 000 €)</li> <li>➤ <b>Etude pour la construction d'une résidence seniors et d'un parking public sous-terrain</b> (55 000€)</li> <li>➤ <b>Cadre de vie- plages et littoral</b> (345 000€)  <i>dont « travaux à la mer » pour 255 000€ - réhabilitation des toilettes publiques pour 60 000€ (dont adaptation PMR) - déplacement des jeux extérieurs du parc de l'océan au parc de Toulhars pour 30 000 €</i></li> </ul>	<p><i>Environ 4 510 000€ au BP 2024</i></p>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES (6/13)

### ACTIONS/PROJETS

### MONTANT (TTC)

#### Objectif 3 : Transition écologique, énergétique et circulation douce

ont création de la liaison douce rue Roger Le Port (bas du Leclerc) pour 150 000€ et  
création d'une voie cyclable sécurisée aux abords de l'école du Menez pour 18 000€ -  
mobiliers urbains en lien avec le vélo notamment pour faciliter le stationnement dont abris  
et box (rue du Minio, Médiathèque et restaurant scolaire du menez) soit environ 220 000€  
pour les circulations douces.

Provision pour l'éclairage public – interventions potentielles pour les luminaires et  
armoires pour 80 000€.

L'isolation et le remplacement des huisseries pour le bâtiment mairie (voir objectif 2)

Arborisation et verdissement des espaces urbains (Ex : pour le parc de l'océan, ce sont plus  
de 250 arbres et arbustes qui seront plantés)

Environ 350 000 € inscrits au BP 24

#### Objectif 4 : Cohésion sociale

Prévu dans le budget annexe du CCAS

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES (7/13)

31

ACTIONS/PROJETS	MONTANT (TTC)
<p><b>Objectif 5 : Développer et conforter les services pour les familles</b>  <i>Dont la construction d'une maison des jeunes et des associations dont la maîtrise d'œuvre pour 300 000€  Amélioration des extérieurs de l'école/ALSH avec la création d'une pergola et l'achat de tables de pique-nique –  extension de l'aire de jeux extérieure au multiaccueil et rénovation d'une partie de l'existant pour 50 000€  matériel et mobilier pédagogiques pour le service Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires (restaurants scolaires  ,ALSH, maison des jeunes, musique) et l'école pour environ 27 000€ .</i></p>	<p><i>Environ 377 000€ inscrit au BP  2024</i></p>
<p><b>Objectif 6 : Développer l'activité commerciale et d'entreprise – soutenir le développement touristique</b>  <i>Dont le contrat d'attractivité touristique (CAT)  dont Toulhars 1 500 000€ - Parc de l'Océan 2 200 000€ et la signalétique afférente pour 20 000€  Table d'orientation pour 8000€</i></p> <p><i>Le projet d'extension du parc d'activités de Kerhoas est en cours de finalisation des études menées par ECR avec la création potentielle de plusieurs lots ouverts à la commercialisation. La municipalité reviendra en cours d'année au conseil municipal pour présenter une décision modificative sur ce projet lorsqu'il sera suffisamment abouti.</i></p>	<p><i>Environ 3 730 000 € au BP 2024</i></p>
<p><b>Objectif 7 : Construire une offre culturelle et d'animation identifiants Larmor-Plage</b>  <i>Réaménagement intérieur de la médiathèque et équipements de l'espace culturel des Courreaux pour environ 65 000€  L'année 2024 est consacrée à la préparation du centenaire de la ville de Larmor-Plage qui sera commémoré en 2025 avec l'organisation de nombreux événements. La municipalité a lancé un appel à projet pour les 100 ans ouvert aux associations, collectifs d'artistes et écoles. Par ailleurs, il sera proposé à la prochaine commission Kasino de prioriser l'attribution des subventions dites « Kasino » en 2024 et 2025 pour des projets déposés dans le cadre du centenaire de la ville.</i></p>	<p><i>La politique de cet objectif s'avantage en section de fonctionnement.  Toutefois, il sera inscrit environ 65 000€ en investissement au BP 2024</i></p>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES (8/13)

INVESTISSEMENTS RECURRENTS	MONTANT (TTC)
<b>Equipements de modernisation et de renouvellement</b> <i>DONT informatique/logiciels/développement numérique/téléphonie</i> <i>petits équipements - outillages - électroménager - matériel de travail dont matériel ergonomique pour les postes de travail- mobilier</i> <i>Lorient agglo - provision obligatoire eaux pluviales</i> <i>Véhicules et vélos</i> <i>Provision pour grosses réparations mécaniques</i> <i>Tondeuses</i> <i>Station de lavage haute pression</i>	Environ 550 000 € au BP 2024
<b>Acquisitions foncières</b> <i>Réserve pour les opportunités foncières</i>	700 000 € inscrit au BP 2024



## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES (9/13)

### La volonté politique s'affiche résolument en faveur d'une ville plus résiliente, durable et respectueuse de son environnement :

- Engagée dans le programme Territoires en Transition Ecologique (TETE) avec la volonté de se mobiliser collectivement en faveur du développement durable et être une commune exemplaire,
  - Verdissement de l'espace urbain avec une politique affirmée pour la plantation d'arbres face au changement climatique (plus de 250 arbres au parc de l'océan, qui devient un « poumon vert » en centralité ; environ 45 arbres pour l'aménagement de la pointe et du boulevard de Toulhars et 3 dans le jardin du multiaccueil.),
  - Développement des circulations douces (finalisation itinéraire cyclable Larmor-Ploemeur, et poursuite des études pour rejoindre Lorient en toute sécurité (les « taffeurs »), et pour la voie cyclable côtière du GR 34 entre Kerpape et Kermelo),
  - Action pour la biodiversité (pratique de la tonte différenciée de nos espaces verts, et du non-ramassage des algues brunes sur nos plages ,
  - Lutte contre l'artificialisation des sols,
  - Politique affirmée en faveur d'une rénovation énergétique de nos bâtiments publics les plus énergivores : commande d'un audit de rénovation énergétique de certains bâtiments (médiathèque...) :
- ➔ Après réception et analyse de ce rapport, une décision modificative sera présentée en conseil municipal afin de programmer les travaux de rénovation et de les engager potentiellement avant la fin de l'année 2024.

# Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

## Pour rappel : définition des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules les dépenses à mandater au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. **Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être néanmoins révisées.**

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatée durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

## ORIENTATIONS 2024 – Les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)

### 1 – Le contrat d'attractivité touristique (CAT)

(montant initial d' environ 7,3 millions d'euros sur 5 ans 2019-2023)

AP : 4 170 000€ environ prévus entre 2023 et 2025

CP BP 2024 : 3 500 000€

CP BP 2025 : 650 000€

Les dépenses d'investissement au BP 2024 pour les opérations d'équipement représenteraient environ 10 500 000 €

- Une réelle démarche active pour la recherche des subventions a été mise en place au sein des services et demande des efforts constants et réguliers pour obtenir les notifications d'accord de nos partenaires publics. Ces efforts ne sont pas vains et ils représentent aujourd'hui pour la commune de Larmor-Plage une participation majeure dans la politique d'investissement puisque le potentiel de recettes (subventions d'équipement) à ce jour est de l'ordre de **1 490 000 € environ pour les investissements à venir** (restes à réaliser recettes et subventions d'équipement au BP 2024). *Pour rappel, ce montant était de 930 000€ l'année passée.*
- Les services et les élus sont toujours en alerte à la vue des investissements pouvant faire l'objet de subventionnement auprès des partenaires publics car les appels à projet de toutes sortes se multiplient ; nous pouvons bénéficier d'opportunités tout en maintenant notre vigilance tout au long de l'année.

## L'INVESTISSEMENT – RECETTES PREVISIONNELLES (17/17)

39

RECETTES investissement	Montant TTC approximatif inscription BP 2024
Fonds de compensation TVA N-2 (FCTVA)	400 000
Taxe d'aménagement	210 000
Subventions d'équipement	1 845 740€ avec RAR recettes
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 796 269,32 €
Emprunt et vente d'actifs	Variable d'ajustement pour l'équilibre de la section
<b>TOTAL</b>	<b>5 252 009,32€</b> dont RAR recettes

# TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER 2024 en k€

	2024	2023
Capacité d'autofinancement (prevision provisoire)	2 000	2 796
Amortissements	800	728
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 800</b>	<b>3 524</b>
Remboursement capital emprunts	-1 394	-1 479
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 406</b>	<b>2 045</b>
Plus subventions a recevoir	1 100	175
Plus Rbt TVA et taxe aménagement	630	503
<b>Ressources de financement nettes</b>	<b>3 136</b>	<b>2 723</b>
utilisation de la trésorerie actuelle	3 190	2 411
	<b>6 326</b>	<b>5 134</b>
INVESTISSEMENTS PREVUS 2024	-10 490	-4 366
Engagements 2023 non encore décaissés en fin année	-2 811	-3 579
Engagements 2024 non encore décaissés en fin année	3 175	2 811
Dépenses investissements	-10 126	-5 134
nouvel emprunt	3 800	
<b>solde DE FINANCEMENT NET DE 2024</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TRESORERIE FIN 2024</b>	<b>1 499</b>	<b>4 689</b>
<b>ENDETTEMENT FIN 2024</b>	<b>10 628</b>	<b>8 222</b>
en années d'épargne brute	3,80	2,33



# Etat de la dette

## ETAT DE LA DETTE ACTUELLE DE LA VILLE (1/3)

42

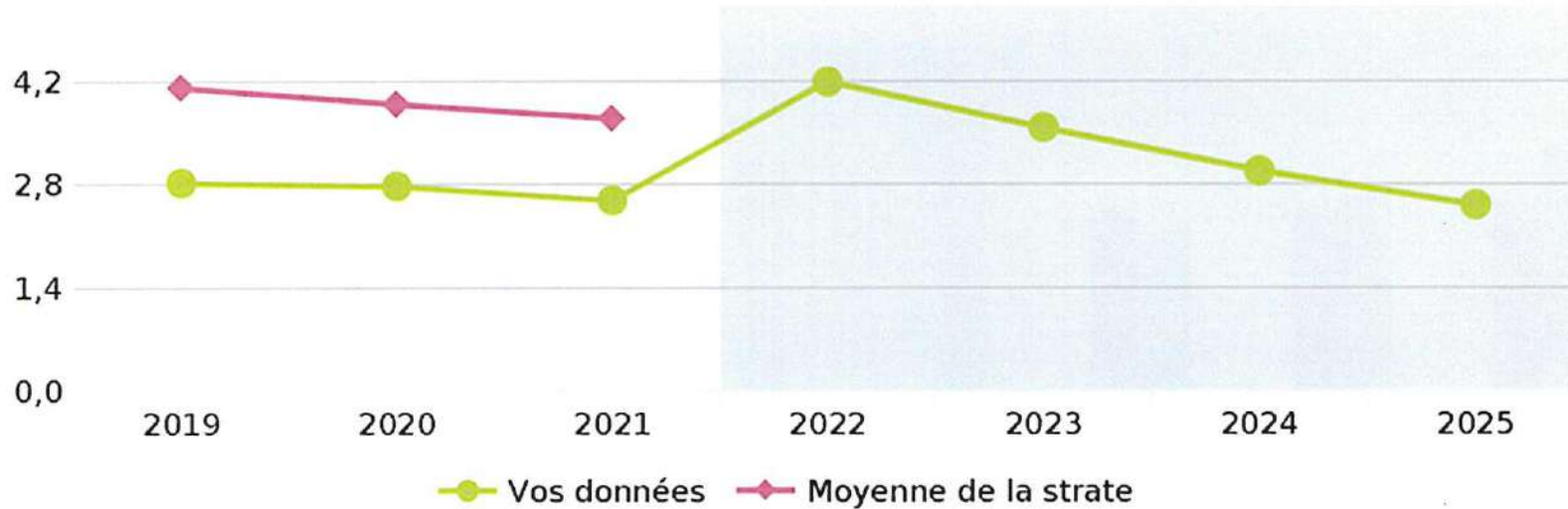
Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 24 est de **8 221 987,24€**

- ➔ La commune de Larmor-Plage n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2023 pour financer ses investissements.
- ➔ Seul a été encaissé un emprunt de la CAF à taux 0% d'un montant de 45 000€ qui conditionnait l'obtention d'une subvention pour la réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire du Menez pour la création de l'accueil du service enfance jeunesse et affaires scolaires (2020-2021) d'un montant de 15 100€.
- ➔ Encours de dette 2024 avant contractualisation d'un nouvel emprunt
  - Part capital : 1 378 225€ (dépenses d'investissement)
  - Part intérêt : 155 254€ (dépenses de fonctionnement)

# ETAT DE LA DETTE ACTUELLE DE LA VILLE (2/3)

Profil d'extinction de la dette **ACTUELLE** de la ville de Larmor-Plage **AVANT** contractualisation de nouveaux emprunts dans les années à venir.

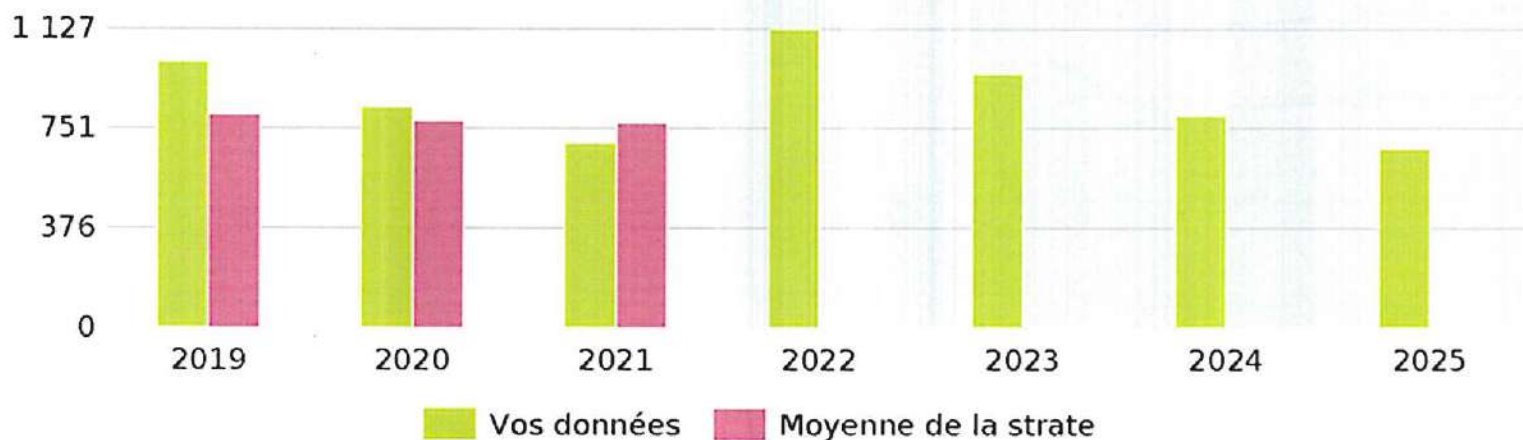
## Ratio de désendettement (en années)



## ETAT DE LA DETTE ACTUELLE DE LA VILLE (3/3)

Profil d'extinction de la dette **ACTUELLE** de la ville de Larmor-Plage **AVANT** contractualisation de nouveaux emprunts dans les années à venir.

### Encours de la dette par habitant



Compte tenu de la politique d'investissement ambitieuse depuis 2022, de nouveaux emprunts ont été souscrits et seront souscrits.

L'anticipation de la contractualisation de l'emprunt de 5 millions en 2022 a permis le financement des dépenses réelles facturées en section d'investissement en 2023.

Cette politique de financement se poursuivra sur les années à venir. Il sera veillé à prendre en compte la capacité de remboursement de la commune sans alourdir la charge fiscale sur les Larmorien.

La ville devra financer réellement en 2024 environ 4 000 000 €.

Le montant et la contractualisation de l'emprunt seront ajustés en fonction de l'exécution budgétaire d'août-septembre 2024 et selon les cessions d'actifs qui seront réalisées.

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

DOB 2024



Envoyé en préfecture le 04/03/2024  
Reçu en préfecture le 04/03/2024  
Publié le  
ID : 056-215601071-20240304-DEL04B\_28\_02\_24-DE